



# CONTRÔLER NATURELLEMENT LES MALADIES DE LA VIGNE AVEC L'HUILE ESSENTIELLE D'ORANGE DOUCE



 **PREV-AM**  
*ULTRA*

Huile essentielle d'orange douce 60 g/L  
Micro émulsion (ME)

**blexia**<sup>®</sup>  
BioProtection by ASCENZA

Pour en savoir plus, n'hésitez pas à vous  
rapprocher de votre technicien habituel

[www.ascenza.fr](http://www.ascenza.fr)

# PREV-AM

ULTRA

Huile essentielle d'orange douce 60 g/L  
Micro émulsion (ME)

## L'HUILE ESSENTIELLE D'ORANGE EST UNE SUBSTANCE ACTIVE D'ORIGINE NATURELLE EFFICACE CONTRE LES RAVAGEURS ET MALADIES DE LA VIGNE ET DE NOMBREUSES AUTRES CULTURES.

### LARGE SPECTRE D'EFFICACITÉ

- Action de contact : dessèchement du mycélium, des organes de fructification et des spores
- Mode d'action non spécifique pour une meilleure gestion des résistances

### GESTION DES PROGRAMMES FACILITÉE

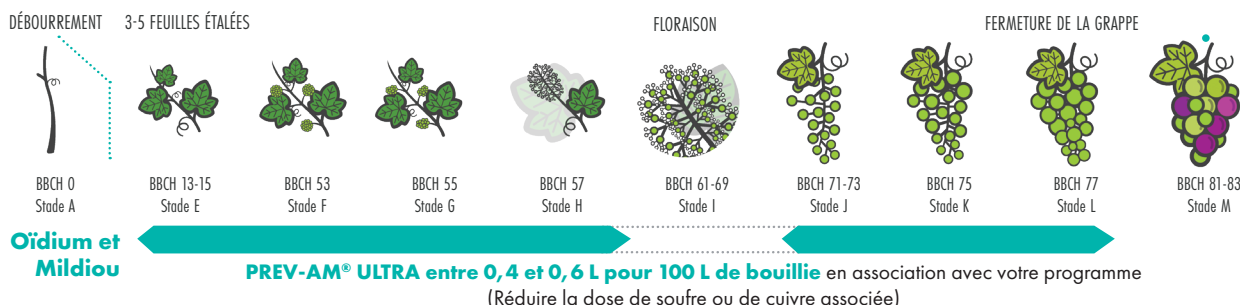
- Intégration facile dans les programmes en agriculture conventionnelle et biologique
- Produit inscrit dans la liste biocontrôle, non comptabilisé dans les IFT



PREV-AM® ULTRA est éligible  
aux CEPP - 0,2 CEPP / L



Efficace dès le début de cycle grâce à son action sur les spores  
Effet éradiquant pour stopper l'infection après l'apparition des symptômes



### PRÉCAUTIONS D'UTILISATION

**Délai de rentrée :** 24 heures

**Pulvérisation :** adapter le volume de bouillie en fonction du stade de développement du végétal et du matériel de pulvérisation utilisé.

**Mélange et association :** en cas d'association de **PREV-AM® ULTRA** avec du soufre : ne pas dépasser la demi dose de soufre. Ne pas mélanger avec des huiles (minérales, végétales ou paraffiniques) ou des adjuvants.

### USAGES VIGNE (RAISIN DE CUVE ET DE TABLE)

CIBLES	DOSE AMM D'EMPLOI	NOMBRE MAX. D'APPLICATIONS	INTERVALLE ENTRE 2 APPLICATIONS	STADES D'APPLICATION	ZNT AQUATIQUE	DÉLAI AVANT RÉCOLTE
<b>USAGES FONGICIDES</b>						
Oïdium Mildiou	1,6 L/ha (max. 0,8 L/100 L d'eau)	6 / an	7 jours	BBCH 12 à 77	5 m	1 jour
<b>USAGES INSECTICIDES</b>						
Cicadelles* Thrips Erinose	1,6 L/ha (max. 0,8 L/100 L d'eau) 2 L/ha (max. 1 L/100 L d'eau)	6 / an 2 / an	7 jours	BBCH 40 à 89 BBCH 12 à 89 BBCH 40 à 89	5 m	1 jour

\* **PREV-AM® ULTRA** ne figure pas dans la liste des traitements obligatoires contre la cicadelle de la flavescence dorée.

SPe8 : Dangereux pour les abeilles. Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas appliquer durant la floraison et les périodes de production d'exsudats. Ne pas utiliser en présence d'abeilles. Ne pas appliquer lorsque des adventices en fleur sont présentes. Pour les usages sous abri, ne pas appliquer en présence d'insectes pollinisateurs et/ou auxiliaires (abeilles, bourdons, coccinelles, ...).

**PREV-AM® ULTRA** : AMM N° 2180631 – Huile essentielle d'orange douce 60 g/L - Micro émulsion (ME). © Marque déposée et détenteur d'homologation : ORO AGRI International Ltd. Distribué par ASCENZA, 2-12 rue du Chemin des Femmes - Immeuble Odyssee - 91300 MASSY - www.ascenza.fr - Tél : 01 69 53 98 89. Distributeur de produits phytopharmaceutiques à usage professionnel.

Respecter les précautions d'emploi. Lire attentivement l'étiquette avant toute utilisation et respecter strictement les usages, doses, conditions et précautions d'emploi. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine, animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée. Consultez le site <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Annule et remplace toute version précédente. Avril 2022.

P261 Éviter de respirer les brouillards/vapeurs. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. P391 Recueillir le produit répandu. P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H332 Nocif par inhalation. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

ATTENTION



**PRODUITS À USAGE EXCLUSIF DES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOSANITAIRES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ ATTENTIVEMENT L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**